ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-1352

présenté par le Gouvernement

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

		(/
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	125 994 915
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	69 055
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	1 902 950
Prévention des risques	0	1 420 620
Énergie, climat et après-mines	0	300 039 915
Service public de l'énergie	0	214 000 000
Conduite et pilotage des politiques de		
l'écologie, du développement et de la	0	22 657 349
mobilité durables		
dont titre 2	0	7 516 138
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	2 734 097
dont titre 2	0	2 734 097
TOTAUX	0	668 818 901
SOLDE	-668 818 901	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

		(en emos)
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	994 915
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	69 055
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	1 902 950
Prévention des risques	0	1 420 620
Énergie, climat et après-mines	0	300 039 915
Service public de l'énergie	0	214 000 000
Conduite et pilotage des politiques de		
l'écologie, du développement et de la	0	7 657 349
mobilité durables		
dont titre 2	0	7 516 138
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	216 000 000
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	2 734 097
dont titre 2	0	2 734 097
TOTAUX	0	744 818 901
SOLDE	-744 818 901	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme annoncé par le Gouvernement lors du dépôt du PLF 2025, dans le cadre de mesures visant à atteindre 5 % du PIB, cet amendement minore les autorisations d'engagement et crédits de paiement de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ». Ainsi, le présent amendement procède à une annulation de crédits sur le programme 203 « Infrastructures et services de transports » à hauteur de 126,0 M€en AE et 1,0 M€en CP, le programme 205 « Affaires maritimes, pêche et aquaculture » à hauteur de 0,1 M€ en AE et en CP, le programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » à hauteur de 1,9 M€en AE et en CP, le programme 181 « Prévention des risques » à hauteur de 1,4 M€en AE et en CP, le programme 174 « Énergie, climat et après-mines » à hauteur de 300,0 M€en AE et en CP, le programme 345 « Service public de l'énergie » à hauteur de 214,0 M€en AE et en CP, le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » à hauteur de 22,7 M€en AE et 7,7 M€en CP, le programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » à hauteur de 216,0 M€en CP, le programme 235 « Sûreté nucléaire et radioprotection » à hauteur de 2,7 M€ en AE et en CP.

Les annulations portant sur le programme 174 « Énergie, climat et après-mines » concernent l'enveloppe dédiée au soutien à la voiture électrique, qui passe à 700 M€ dans le budget. Ce

montant sera complété par des aides au titre des certificats d'énergie pour continuer à accompagner les Français dans la transition écologique.

Les annulations portant sur le programme 345 « Service public de l'énergie » sont permises par des mesures de maîtrise et de modération des hausses de dépenses de soutien à la production d'énergies renouvelables, qui passent de +4,6 Md€ à +4,4 Md€ en assurant le respect des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Les annulations portant sur le programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » tirent la conséquence de la forte baisse des avances en 2024 et d'un ralentissement relatif des engagements ; le rythme des paiements sera adapté à la maturité des projets dans une logique de lissage.

Les annulations sur le programme 203 « Infrastructures et services de transports » à hauteur de 125,0 M€ en AE et le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » à hauteur de 15,0 M€en AE concernent principalement le lissage de certains investissements. Il en résulte un total d'annulations de 668,8 M€en AE et 744,8 M€en CP sur le périmètre de la mission.

Parmi ces annulations, 14,8 M€en AE et CP sont des annulations de crédits de titre 2 et de SCSP liées aux mesures transversales prises en matière de masse salariale (indemnités journalières, ajout de deux jours de carence). Ainsi, sont annulés sur le titre 2, en AE et en CP, 7,5 M€ sur le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et 2,7 M€ sur le programme 235 « Sûreté nucléaire et radioprotection ».